

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2017
A 18 h 30 A LA SALLE DU RDC DE LA MANUTENTION A EMBRUN**

Présents : Jean-Marie BARRAL, Julien BRENIERE, Christian DURAND, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Véronique PONS, Camille BONNET, Jessica GUIARD, Marie-Jeanne FAURE, Gérard GARNIER, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Didier STEINVILLE, Martine ASSANDRI (à partir de 19 h 25), Pierre VOLLAIRE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Jacques GASQUET, Yves LELONG, Chantal ROUX, Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE.

Absents :

Absents excusés : Jean BERNARD remplacé par Christine MAXIMIN, suppléante
Jean-Pierre GANDOIS donne pouvoir à Gérard GARNIER
Martine ASSANDRI donne pouvoir à Didier STEINVILLE (jusqu'à 19 h 35)

Assiste également :



La séance est ouverte à 18 h 40.

Madame la Présidente demande l'autorisation :

- d'ajouter le rapport n° 2017/57
- de modifier le projet de rapport n° 2017/50

Nomination du secrétaire de séance : M. André DIDIER

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués.

Concernant le compte rendu du conseil communautaire de l'Embrunais du **30 janvier 2017**, Valérie ROSSI fait remarquer qu'il manque la dénomination précise du projet de motion. Il est proposé d'ajouter « motion pour l'enfouissement des lignes THT ».

Avec cette correction, le compte-rendu est adopté à l'UNANIMITE.

AFFAIRES GENERALES

➤ RAPPORT N° 2017/49 : 7-1 Décisions budgétaires : Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2017

Chantal EYMEOD présente les orientations budgétaires (diaporama, voir pièce-jointe),

BUDGET PRINCIPAL :

Concernant la compétence « lutte contre les chenilles processionnaires », la Présidente précise qu'un budget de 6000€ est prévu pour faire un test en installant des pièges. L'achat des pièges se fera par la CCSP et l'installation par les services techniques de la ville d'Embrun.

Concernant la contribution SDIS, la Présidente précise que les communes doivent inscrire à leurs budgets pour l'année 2017 en dépense la totalité de la contribution et en recette 50%.

Concernant les charges de personnel, Marc VIOSSAT ajoute qu'il faut comparer les chiffres et ratios en conservant à l'esprit les compétences réellement exercées en régie, prenant exemple sur la compétence déchets exercée par le syndicat du SMICTOM en 2016.

Concernant les travaux, et notamment le centre aquatique, une visite sera organisée pour les élus et une autre pour la population.

Arrivée de Martine ASSANDRI à 19 h 35.

Concernant le projet de passerelle, Véronique PONS demande quel est le lieu d'implantation de la passerelle. Chantal EYMEOUD répond que 3 possibilités sont à l'étude et elle précise qu'il est bien d'étudier les 3 scénarios d'implantation possible et que le coût du projet sera déterminant dans le choix du lieu.

Véronique PONS observe que la sécurisation de la traversée piétonne du pont de Savines-le-Lac serait opportune.

Pierre VOLLAIRE et Marc VIOSSAT présentent les Orientations Budgétaires concernant la Régie Déchets.

Ils précisent que l'étanchéité de la digue supérieure de l'ISDND permettra d'en augmenter significativement sa durée de vie. Il insiste sur la nécessité d'obtenir des financements sur la pré-collecte. Il confirme aussi l'absence de coût de la Ressourcerie qui s'autofinance.

ASSAINISSEMENT

Le DOB est présenté par Chantal EYMEOUD et Marc AUDIER en l'absence de Jean BERNARD, Vice-Président chargé de l'Assainissement.

Chantal EYMEOUD souhaite souligner le travail minutieux et précis réalisé par Laurent GROGEORGE. Elle remercie aussi le travail du comité technique dans le cadre de la fusion.

Marc AUDIER confirme que le travail réalisé servira, si ce n'est maintenant, par la suite, car c'est la confusion totale avec les services de l'Etat. Il faudra que les tarifs soient rééquilibrés en prenant en compte le niveau de tarif en fonction du niveau de charges de certaines communes.

Christian DURAND voudrait rappeler que la commune de Chorges a des impératifs en termes d'assainissement et qu'il faudra rapidement définir une date pour le transfert de la compétence : soit on attend la visite du secrétaire général le 03 mars soit on décide rapidement. Sachant que les budgets sont en cours de préparation au niveau des communes, il n'est pas possible de perdre du temps. Il ajoute que cette question n'est pas technique mais financière et administrative.

Chantal EYMEOUD suggère que le Conseil d'Exploitation fasse des propositions à ce sujet lors de sa prochaine séance.

Marc AUDIER indique qu'il faut se réunir avec les 2 trésoriers.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du DOB.

➤ RAPPORT N° 2017/50 : 7-2 Fiscalité : Notification d'attribution de compensation provisoire

Délibération rectificative mise dans les pochettes car les attributions de compensation ont été affinées après l'envoi des documents préparatoires au Conseil Communautaire en fonction de ce que les communes ont fourni comme informations complémentaires.

Pour la commune de Châteauroux les Alpes, Jean Marie BARRAL précise que la somme paraît importante. Il ne sait pas si son personnel va être repris ou pas, si la permanence de son Office de tourisme sera maintenue ou pas et dans quelles mesures.

Chantal EYMEOUD indique que ces éléments ont été transmis par la commune de Châteauroux les Alpes et qu'il faut faire la différence entre les données financières et les questions de personnel. Ces deux paramètres ne sont pas forcément liés. Le montant de l'AC sera versé à l'OTI. Dans cette somme, il y a des frais de structure et de salaire.

Pour ce qui concerne le transfert de personnel, cette personne est titulaire de la fonction publique, celui-ci doit être transféré à la hauteur du montant horaire de travail correspondant à la compétence transférée. Ce temps de travail sera transféré à l'OTI mais actuellement il n'y a pas encore d'éléments précis sur le temps dédié à cette compétence de ce personnel. Il faudra aussi que les besoins de l'OTI soient analysés. Le courrier adressé à ce sujet à la commune de Châteauroux les Alpes a été fait dans ce sens.

Julien BRENIERE indique que la commune continue à payer le salaire de l'employée alors que cette somme va être impactée sur le budget communal.

Jean Marie BARRAL souhaite que tout cela soit précisé très rapidement car nous sommes déjà au 01 mars.

Chantal EYMEOUD précise qu'il est important d'attendre que le Directeur de l'OTI soit recruté. Cette compétence est difficile à mettre en place et chacun doit faire preuve de compréhension et de tolérance pour que chacun puisse aborder ces changements avec sérénité.

Victor BERENGUEL indique qu'effectivement au 01 janvier, la CCSP devait reprendre la compétence mais qu'il fallait d'abord dissoudre les offices existants y compris du Comité de Promotion et qu'il fallait respecter les 2 mois obligatoires dans les réunions de dissolutions de ces organismes.

Chantal EYMEOUD indique que les mois financés par la commune ne seront pas demandés à la commune.

Yves LELONG confirme que l'AG de l'OT de Chorges a lieu le 14 mars et qu'il faut attendre cette date afin que l'AG de l'OT d'Embrun puisse avoir lieu pour créer l'OTI.

Jehanne MARROU précise que l'AG de l'OT d'Embrun se fera certainement fin mars-début avril.

Jean Marie BARRAL indique qu'il vote la délibération mais qu'il y émet des réserves.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/51 : 5-3 Désignation de représentants : élection des membres des commissions thématiques intercommunales et de la commission spéciale « SDIS » - modification de la délibération n°2017/39 du 30 janvier 2017

Il s'agit de compléter définitivement ce jour les représentants des commissions.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/52 : 5-3 Désignation de représentants : désignation de représentants au sein de divers organismes – PRPGD

Proposition de désignation de représentants : Marc VIOSSAT et Pierre VOLLAIRE.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/53 : 5-3 Désignation de représentants : Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/54 : 1-4 Autres types de contrats : Contrat adhésion révocable à l'assurance chômage

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/55 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : compétence promotion du tourisme – création d'un Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon - modification de la délibération n°2017/ 42

Modification de la délibération n°2017/42.

Yves LELONG précise qu'il est proposé que les communes non représentées au CA soient représentées à l'AG.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/56 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : compétence promotion du tourisme – Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon – désignation des membres du collège représentant la communauté de communes - modification de la délibération n°2017/43 du 30 janvier 2017

Modification de la délibération n°2017/43.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/57 : 7.5 Subvention : acompte supplémentaire sur subventions 2017 afin d'assurer les charges de fonctionnement liées à la création de l'Office de Tourisme Intercommunal « Destination Serre-Ponçon »

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/58 : 9-1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes - Exploitation du centre aquatique communautaire : détermination du service et choix du mode de gestion

Chantal EYMEOUD indique que la réunion du Comité de pilotage avec l'assistance juridique a permis de mettre en route le projet de création de la régie communautaire.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/59 : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT : création d'un emploi de responsable accueil/communication et caisse (H/F) de centre aquatique

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/60 : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT : création d'un emploi de Maître-Nageur Sauveteur (H/F) au centre aquatique.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/61 : 4-4 Autres catégories de personnels : Mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à la Régie Bois Energie
La délibération est votée à l'unanimité.

Chantal EYMEOUD indique que Véronique BUISSON BOURNAT intégrera l'équipe de la CCSP à 100% de son temps de travail (90%) et sera mise à disposition à la commune d'Embrun pour la gestion de la régie Bois.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/62 : 4-1 Personnel titulaires – Personnel Régie Déchets SMICTOM - Création de poste

La délibération est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Yves LELONG indique que son conseil municipal a voté les statuts de la CCSP avec beaucoup d'abstentions et ce vote a été perturbé par les difficultés d'installation de la Communauté de Communes. Ce sont des abstentions de mécontentement.

Il indique par ailleurs qu'il y a des problèmes de téléphone mobile et d'internet sur la commune. Il souhaiterait savoir si cela vient de l'installation de la fibre, notamment au hameau des Guigues.

Chantal EYMEOUD indique qu'elle va regarder d'où cela vient d'un point de vue technique avec PACA THD. Pierre VOLLAIRE indique que s'il y a des problèmes d'internet ou de téléphone mobile, il faudrait faire remonter par mail à Michèle SCHILLING.

Valérie ROSSI, absente au Bureau des maires et qui s'en excuse, indique qu'elle avait transmis une question par mail pour le bureau des maires afin de demander qu'une nouvelle motion relative à l'enterrement des lignes THT soit proposée au Conseil communautaire. Chantal EYMEOUD répond que tous les maires (sauf un) ont souhaité que le débat soit clos sur ce sujet et qu'ils pensent que le combat aurait dû être mené avant.

Martine ASSANDRI indique qu'elle n'est pas maire mais est surprise que les maires ne sont pas plus concernés et exigeants sur ce sujet, que des recours sont encore en cours, et que ce n'est pas perdu. Elle aurait aimé pouvoir s'impliquer au moment voulu en tant que conseillère communautaire.

La Présidente précise que rien n'empêche les maires et conseillers communautaires de s'impliquer par ailleurs.

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le mardi 21 mars 2017 à Savines le Lac** pour le vote du budget.

La séance est levée à 20 h 55.

Affiché, le **14 MARS 2017**

La Présidente,

Chantal EYMEOUD

